



AGENCE DU DON EN NATURE

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social : 55 boulevard de Sébastopol

75001 - PARIS

SIRET : 508 945 045 00062

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025



AGENCE DU DON EN NATURE

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social : 55 boulevard de Sébastopol

75001 Paris

SIRET : 508 945 045 00062

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGENCE DU DON EN NATURE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

Contributions volontaires (engagement hors bilan)

Les notes « Contribution Volontaire » et « Donations » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des contributions volontaires en nature.

Nous avons considéré que l'analyse de ces contributions volontaires est un point clé d'audit en raison de son importance significative dans la présentation des comptes de l'association.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des modalités de calculs de ces contributions ;
- Vérifier, par sondages, l'exactitude des calculs ;
- Apprécier les éventuelles provisions rendues nécessaires pour le tri de certaines palettes ;
- Vérifier, par sondages, le suivi des attestations de déductions fiscales émises pour les dons reçus ;
- Contrôler la réalité des stocks de contributions volontaires à la date de clôture.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons apprécié le caractère approprié des informations figurant en annexe.



Le suivi des fonds dédiés

La note « Suivi des fonds dédiés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des fonds dédiés.

Nous avons considéré que l'analyse de ces fonds dédiés est un point clé d'audit en raison de son importance significative dans la présentation des comptes de l'association.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- S'assurer de la réalité des subventions ou contributions financières reçues ;
- Contrôler le fondement des montants inscrits en subventions ou contributions financières ;
- Contrôler, par sondages, l'utilisation des fonds alloués par les tiers financeurs ou donateurs ;
- Juger du risque d'obligation de restitution et de la nécessité consécutive de constituer des provisions.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons apprécié le caractère approprié des informations figurant en annexe.

Appel public à la générosité – Compte de Résultat par Origine et Destination et Compte Emploi Annuel des Ressources

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note « Le Compte Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER) » de l'annexe des comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

IV - Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.



V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Germain-en-Laye,
Le 30 juin 2025,

Société OPEFIN'HOLDING
Christophe FONTENEAU

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Versailles et du Centre

Annexe faisant partie intégrante du rapport du commissaire aux comptes

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ADN

55 Bd Sébastopol

75001 Paris

01.8048.90.50



Etats Comptables et Fiscaux

31/03/2025



Téléphone :

Sommaire

Page de garde

La présentation des Comptes Annuels 2024/2025

Bilan Actif asso

Le bilan passif

Le compte de résultat (première partie)

Le compte de résultat (seconde partie)

Annexes

synthes annexe

Règles et méthodes comptables ADN 2024/2025

immobilisation

Amortissements

etat des échéances des créances et des dettes

produits à recevoir

Variation des fonds propres

Suivi des Fonds Dédiés 2024 2025

Variation des fonds dédiés issus de

Provisions inscrites au bilan

Explication provisions 2024/2025

charges à payer

charges et produits constatés d'avance

Analyse resultat 2024/2025

Transfert de Charges 2024/2025

engagements financiers

Donation 2024/2025

Sommaire

Suivi des dons en nature restant à vendre

ANNEXE CROD CER 2024/2025

Compte de résultat origine

Compte de résultat origine_suite

Compte emploi annuel ressources collectées public - Page 1

Compte emploi annuel ressources collectées public - Page 2

TABLEAU DES EFFECTIFS 2024/2025

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2024-2025

La présentation des Comptes Annuels de l'AGENCE DU DON EN NATURE relatif à l'exercice clos le 31 Mars 2025, se caractérise par les données suivantes :

- ◆ Total du Bilan: 2 175 102 €
- ◆ Chiffre d'affaires: 3 077 828€
- ◆ Résultat net comptable: - 218 638,47€

Bilan Actif

Période du 01/04/24 au 31/03/25
Edition du 30/06/25
Devise d'édition

ADN

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/03/2025	Net (N-1) 31/03/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	438 199	360 285	77 914	82 533
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	316 397	157 064	159 332	184 670
Autres				
Immobilisations grevées de droits				69 669
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	300 000		300 000	300 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	86 276		86 276	154 210
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	1 140 871	517 349	623 522	791 082
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	374 929	1 769	373 160	451 151
Autres créances	147 893		147 893	122 076
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	973 808		973 808	2 069 287
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	56 718		56 718	317 728
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	1 553 349	1 769	1 551 580	2 960 243
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	2 694 220	519 118	2 175 102	3 751 324
(1) Dont droit au bail		(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an	568 389
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 203 542	888 581
Autres		
Report à nouveau	171 939	171 939
Excédent ou déficit de l'exercice	(218 638)	314 961
Situation nette (sous total)	1 156 842	1 375 481
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	38 736	49 396
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 195 578	1 424 877
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	24 396	819 601
TOTAL II	24 396	819 601
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	394 121	592 162
TOTAL III	394 121	592 162
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	325 322	683 237
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	231 819	224 636
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 794	6 812
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	561 007	914 685
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	2 175 102	3 751 324

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		600
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	3 077 010	3 729 990
dont ventes de dons en nature	3 077 010	3 729 990
Ventes de prestations de service	818	17 195
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	257 600	1 845 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	46 419	338
Mécénats	325 814	204 457
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	336 000	458 333
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	836 368	1 370 876
Utilisations des fonds dédiés	819 601	113 150
Autres produits	1 652	2 710
TOTAL I	5 701 283	7 742 649
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 593 056	1 021 323
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 574 514	3 399 004
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	93 346	119 729
Salaires et traitements	1 034 775	1 260 011
Charges sociales	430 851	490 202
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	113 718	167 062
Dotations aux provisions	34 745	181 080
Reports en fonds dédiés	24 396	819 601
Autres charges	20 225	83
TOTAL II	5 919 626	7 458 094
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(218 343)	284 555
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	50 749	14 544
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	50 749	14 544
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	50 749	14 544

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(167 594)	299 099
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	377	736
Sur opérations en capital	22 911	22 925
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	23 289	23 661
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	38 585	4 601
Sur opérations en capital	34 608	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	73 193	4 601
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(49 904)	19 060
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 140	3 198
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 775 320	7 780 855
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 993 959	7 465 893
EXCEDENT OU DEFICIT	(218 638)	314 961
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	34 821 647	39 307 859
Prestations en nature	91 456	35 057
Bénévolat	137 511	137 511
TOTAL	35 050 614	39 480 427
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	(34 821 647)	(39 307 859)
Prestations en nature	(91 456)	(35 057)
Personnel bénévole	(137 511)	(137 511)
TOTAL	(35 050 614)	(39 480 427)

Présentation

ANNEXES

Synthèse de l'Annexe AGENCE DU DON EN NATURE

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Règles et méthodes comptables	X		
Faits Marquants et évènement post-clôture	X		
Actif immobilisé	X		
Détail des immobilisations	X		
Estimation du portefeuille de TIAP	X		
Liste des filiales		X	
Détail des amortissements	X		
Etat des échéances des créances	X		
Tableau de variation des fonds associatifs	X		
Provisions réglementées		X	
Provisions pour risques et charges	X		
Etat des échéances des dettes	X		
Dettes garanties par des suretés réelles		X	
Charges constatées d'avance	X		
Produits constatés d'avance		X	
Produits à recevoir	X (Détail)		
Charges à payer	X (Détail)		
Ventilation des ressources nettes		X	
Honoraires des commissaires aux comptes		X	
Subventions d'exploitation	X		
Fonds dédiés sur Subventions	X		
Eléments exceptionnels	X		
Analyse du résultat	X		
Tableau des effectifs	X		
Droit individuel à la formation		X	
Rémunération des dirigeants		X	
Engagements financiers donnés		X	
Engagements financiers reçus	X		
Crédit-bail		X	
Crédit-bail (Etat simplifié)		X	
Engagement de retraite		X	
Contributions volontaires	X		
Suivi des legs et donations		X	
Suivi des dons restant à vendre	X		
Legs autorisés à réaliser		X	
Fonds dédiés sur générosité du public	X		
Compte emplois ressources	X		

Règles et méthodes comptables AGENCE DU DON EN NATURE

Désignation de l'association : AGENCE DU DON EN NATURE

L'objet Sociale :

Apporter un soutien matériel et moral aux personnes démunies en leur fournissant un accès à des produits et services de nécessité courante par le biais d'un réseau national d'associations caritatives qui sont des acteurs locaux majeurs dans la lutte contre l'exclusion, ou en collaboration avec tous autres organismes à but non lucratif contribuant à la lutte contre l'exclusion ou des établissements publics intervenant auprès de publics défavorisés ;

Favoriser la coopération entre les entreprises et les acteurs locaux de lutte contre l'exclusion par l'identification des besoins des plus démunis et la mise en œuvre de solutions adaptées ;

Favoriser la prise de conscience par les entreprises et le grand public des problématiques d'accès aux produits et services pour les personnes en situation d'exclusion ;

Créer, développer et gérer, via un réseau national d'associations de solidarité, toute action permettant de contribuer à l'amélioration des conditions d'existence des familles et des personnes vulnérables en vue de leur procurer dignité et indépendance, y compris en favorisant la coopération entre les associations ;

Promouvoir, auprès des citoyens et des acteurs économiques, des valeurs d'entraide et de solidarité, en totale indépendance et sans aucun caractère confessionnel ni politique, au service de l'amélioration des conditions de vie des plus démunis ;

Rechercher les ressources les plus adaptées aux besoins des personnes les plus démunies, dans une démarche de développement durable.

Accompagner, réunir, former et impulser le tissu de partenaires autour de lieux fédérateurs

Afin de réaliser son objet, l'association se propose de recourir notamment aux moyens d'action suivants :

- a) La collecte de produits et/ou l'obtention de services auprès des entreprises ou des particuliers pour les redistribuer aux associations partenaires afin que celles-ci puissent les mettre à disposition des plus démunis;
- b) La mise en place d'instruments juridiques (notamment par le biais de mandats) et techniques nécessaires aux activités de collecte et de distribution de dons (réseau d'associations partenaires, entreprises,);
- c) L'organisation de toutes manifestations publiques, opérations de promotion, conférences, colloques ou publications, en France et à l'étranger ;
- d) La création et l'administration de sites internet ;
- e) La mise en place d'un suivi du soutien apporté aux plus démunis via le réseau d'associations partenaires ;
- f) La mise en place d'un réseau européen d'associations sous la dénomination « Goods to give – G2G » chargé de relayer dans d'autres pays d'Europe la mission sociale de l'association ;
- g) La mise en place de toutes actions d'information, de communication et de formation en direction des populations défavorisées ;
- h) L'impulsion de conférences, colloques et groupes thématiques de réflexion ;
- i) La veille spécialisée et la publication de rapports, guides et articles sur le sujet du Don en nature, notamment à travers le mécénat produits ;
- j) La vente, à titre accessoire, de tous produits dérivés ou services entrant dans le cadre de son objet, et susceptible de contribuer à sa réalisation ;
- k) L'acquisition, la location et la vente de tout bien immobilier, mobilier ou financier dans le cadre de la réalisation de son objet social et pour sa propre administration ;
- l) Toutes démarches, actions, transactions, partenariats, mise à disposition de moyens sans limitation en vue de la réalisation de son objet social.

Annexe au bilan

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2025, dont le total est de 2 175 102 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 218 638 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 avril 2024 au 31 mars 2025. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 mars 2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 2014-03 et 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice, plusieurs éléments structurants ont marqué l'activité de l'association. La collaboration avec Main Forte notre partenaire logistique s'est renforcée : une partie des dons en nature est désormais stockée dans leurs entrepôts, ce qui nous permet de bénéficier d'une logistique plus fluide et de meilleures conditions de gestion des flux, tout en maintenant une partie de notre stockage en interne selon les types de produits et les contraintes opérationnelles. Cette collaboration avec un acteur solidaire de la logistique a permis d'absorber le flux des commandes sans engorger notre entrepôt école. Par ailleurs, l'année a été marquée par la création et la mise en service d'une plateforme informatique dédiée aux donateurs, permettant d'améliorer la traçabilité, la gestion et la valorisation des dons reçus. L'opération Pacte pour les Premiers Pas (PPP) a été reconduite, avec l'achat et la distribution de produits essentiels de puériculture, dans un contexte de contrainte budgétaire. En effet, nous avons constaté une baisse significative du nombre de commandes, conséquence directe du contexte économique tendu qui impacte lourdement la capacité d'action de nombreuses associations partenaires. Enfin, des coûts informatiques importants ont été engagés cette année, principalement liés à des interventions techniques sur nos ERP, dans une optique d'amélioration des processus internes et d'optimisation de la gestion quotidienne.

Événements significatifs postérieurs à la clôture :

La période postérieure à la clôture est marquée par plusieurs évolutions susceptibles d'impacter l'activité de l'Agence du Don en Nature. Au niveau réglementaire, la prochaine entrée en vigueur du Règlement européen sur l'écoconception des produits durables (ESPR) a introduit de nouvelles exigences de durabilité et de réemploi des produits invendus, mais sans faire du don en nature une priorité explicite : le don à des associations n'est mentionné que comme une solution alternative parmi d'autres, au même titre que la revente ou le recyclage, ce qui peut amener à une baisse des dons pour du réemploi. Sur le plan fiscal, des incertitudes demeurent quant au traitement des dons en nature, en particulier sur leur valorisation comptable et le régime d'incitation applicable, ce qui alimente un climat d'insécurité pour les entreprises mécènes – le risque de remise en cause de l'avantage fiscal en cas de valorisation erronée des biens donnés étant une préoccupation réelle ainsi que l'interdiction de défiscaliser certains type de vêtements provenant de la fast-fashion. Enfin, le secteur fait face à des tensions opérationnelles croissantes : d'une part, des contraintes logistiques liées aux hausses de coûts et aux difficultés rencontrées par les transporteurs; d'autre part, la fragilité financière de nombreuses structures associatives partenaires, plus de la moitié des associations employeuses signalant des problèmes de trésorerie ponctuels ou récurrents

Après prise en compte des conséquences des éléments mentionnés ci-dessus, nous n'identifions pas d'impacts significatifs à la date d'arrêt des comptes pouvant avoir un impact significatif sur les comptes clos au 31 mars 2025

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice car non significative.

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	368 530		69 669
TOTAL immobilisations incorporelles :	368 530		69 669
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	274 738		4 728
Installations générales, agencements et divers	1 821		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	27 513		7 596
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	69 669		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	373 742		12 324
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	300 000		
Prêts et autres immobilisations financières	154 210		
TOTAL immobilisations financières :	454 210		
TOTAL GÉNÉRAL	1 196 481		81 993

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			438 199	
TOTAL immobilisations incorporelles :			438 199	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			279 466	
Inst. générales, agencements et divers			1 821	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			35 109	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	69 669			
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	69 669		316 397	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			300 000	
Prêts et autres immo. financières		67 934	86 276	
TOTAL immobilisations financières :		67 934	386 276	
TOTAL GÉNÉRAL	69 669	67 934	1 140 871	

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	285 997	74 288		360 285
TOTAL immobilisations incorporelles :	285 997	74 288		360 285
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	95 259	31 896		127 155
Inst. générales, agencements et divers	903	202		1 105
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	23 240	5 564		28 804
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	119 403	37 662		157 064
TOTAL GÉNÉRAL	405 400	111 950		517 349

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/04/24 au 31/03/25
 Edition du 30/06/25
 Devise d'édition

ADN

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	86 276		86 276
TOTAL de l'actif immobilisé :	86 276		86 276
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	1 769		1 769
Autres créances clients	373 160	373 160	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	209	209	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	493	493	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	147 191	147 191	
TOTAL de l'actif circulant :	522 822	521 053	1 769
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	56 718	56 718	

TOTAL GÉNÉRAL	665 815	577 771	88 044
----------------------	----------------	----------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	72		72	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	325 322	325 322		
Personnel et comptes rattachés	77 146	77 146		
Sécurité sociale et autres organismes	114 129	114 129		
Impôts sur les bénéfices	1 140	1 140		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	39 404	39 404		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 794	3 794		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	561 007	560 935	72
----------------------	----------------	----------------	-----------

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	888 581	314 961			1 203 542
Report à nouveau	171 939				171 939
Excédent ou déficit de l'exercice	314 961	(314 961)		218 638	(218 638)
Situation nette	1 375 481			218 638	1 156 843
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	49 396			10 660	38 736
Provisions réglementées					
TOTAL	1 424 877			229 298	1 195 578

SUIVI DES FONDS DEDIES

Les fonds dédiés de l'Agence du Don En Nature sont des ressources non utilisées, perçues et affectées, par le tiers financeur, à un projet précis.

En début d'exercice nous comptabilisons 819 602€ de fonds dédiés qui ont été entièrement consommé pendant l'année.

Au cours de l'exercice 2024-2025, nous avons comptabilisé 24 396€ de fonds dédiés,

En effet, à la fin de l'exercice, le rythme des dépenses des projets en comparaison avec le rythme d'avancements de ceux-ci, nous a amené à reporter certaines dépenses pour l'année suivante.

Afin de pouvoir calculer la part des frais engagés sur l'exercice 2024-2025, nous avons procédé à une analyse extra-comptable pour l'imputation de ceux-ci aux différents fonds dédiés.

Notre mission repose sur le soutien matériel et moral aux personnes démunies en leur fournissant un accès à des produits et services de nécessité courante par le biais d'un réseau national d'associations caritatives. Cette mission est réalisée grâce à la recherche, la réception, le stockage et la distribution de produits non alimentaires.

C'est pourquoi, notre étude des fonds dédiés se construit sur la base du coût de chaque produit redistribué. Les différents projets qui sont financés reposent sur notre capacité à mettre à disposition et à redistribuer ces produits.

Les coûts directs ont été imputés aux projets, ensuite un retraitement des charges indirectes a été effectué. En effet, nous avons procédé à l'analyse du coût de chaque article distribué. Ce coût a été ensuite ventilé sur les postes de charges mensuelles en fonction du volume de distribution de chaque projet.

Les clés de répartition ont donc été définies à partir du coût réel de chaque article distribué.

Cette méthode nous a permis d'identifier les coûts des différents postes assumés par l'association et les dépenses de chaque commande de produits sur chaque projet.

	Subvention	contributions financières	Total
Montant Subvention	1 031 101 €	661 964 €	1 693 065 €
Achat	836 565 €	- €	836 565 €
Communication	4 482 €	40 740 €	45 222 €
Coût Ingénierie	35 362 €	206 080 €	241 442 €
Coûts traitement logistique	32 948 €	112 214 €	145 163 €
Honoraires/Atelier	0 €	20 324 €	20 324 €
SI	20 714 €	87 879 €	108 593 €
Transports	101 030 €	170 331 €	271 361 €
Montant dépensé 2024-2025	1 031 101 €	637 568 €	1 668 670 €
Montant restant	- €	24 396 €	24 396 €

Ces éléments ont été intégré en fonction des engagements moyen des donateurs sur les postes de dépenses ainsi que sur la part que l'Agence du Don en nature a pris en charge.

VARIATION DES FONDS DEDIES

		A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)		785 501		785 501				
Contributions financières d'autres organismes (1)		34 100	24 396	34 100			24 396	
Ressources liées à la générosité du public (1)								
TOTAL		819 601	24 396	819 601			24 396	

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

Provisions Inscrites au Bilan

ADN

Période du 01/04/24 au 31/03/25
Edition du 30/06/25
Devise d'édition

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	592 162	34 745	232 786	394 121
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	592 162	34 745	232 786	394 121

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	13 909	1 769	13 909	1 769
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	13 909	1 769	13 909	1 769

TOTAL GÉNÉRAL	606 071	36 514	246 694	395 890
----------------------	----------------	---------------	----------------	----------------

Documentation sur les Provisions pour le Prochain Exercice

1. Provision pour les Coûts d'Externalisation de Palette

Contexte et Risques Identifiés:

Nous faisons face à deux principaux risques concernant la gestion de nos stocks de palettes :

1. La possibilité de recevoir plus de dons de produits que prévu, augmentant ainsi notre stock de palettes.
2. La rupture potentielle du mécénat avec Louis Vuitton, qui nous oblige à déplacer les palettes actuellement stockées chez eux.

Nous estimons qu'en moyenne, 750 palettes de stock sont à risque en combinant ces deux facteurs.

Calcul de la Provision:

- Volume de Palettes en Risque : 750 palettes.
- Coût unitaire de stockage par palette : 15 euros par mois.
- Durée de Risque Estimée : 6 mois.

Le calcul de la provision est basé sur ces éléments :

$$\text{Provision} = 750 \text{ palettes} \times 15 \text{ euros/palette/mois} \times 6 \text{ mois} = 67\,500 \text{ euros}$$

2. Risques sur les Anomalies Informatiques

Contexte et Risques Identifiés:

Nous avons identifié que 30 tickets GLPI et JIRA sont liés à des anomalies pouvant entraver notre fonctionnement. Ces anomalies représentent 7% du nombre total de tickets, et chaque ticket nécessite en moyenne une demi-journée pour être résolu, au coût de 526,5 euros par ticket.

Calcul de la Provision:

- Nombre de Tickets en Risque : 30 tickets.
- Coût de Résolution par Ticket : 526,5 euros.

Le calcul de la provision est basé sur ces éléments :

$$\text{Provision} = 30 \text{ tickets} \times 526,5 \text{ euros/ticket} = 15\,794 \text{ euros}$$

4. Provision pour transports

Ces provisions sont destinées à couvrir les coûts liés au déstockage des produits nécessitant un tri. Elles prennent en compte la nécessité de recourir à des services de transport gratuit pour acheminer ces produits vers les centres de traitement appropriés. Nous estimons ce coût à 0.93% de leur Valeur Marchande.

Le montant de la provision s'élève donc à 311 k€

Conclusion

Pour le prochain exercice, nous recommandons donc de constituer les provisions suivantes:

1. Provision pour les Coûts d'Externalisation de Palette: 67 500€ euros.
2. Provision pour les Risques sur les Anomalies Informatiques: 16 000€ euros.
3. Provision pour transport gratuit 311 00 euros

Ces provisions permettront de gérer efficacement les risques identifiés et d'assurer la continuité de nos opérations dans des conditions optimales.

Charges à Payer

ADN

Période du 01/04/24 au 31/03/25
Edition du 30/06/25
Devise d'édition

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	22 680 152 220 236
TOTAL	175 136

Charges et Produits Constatés d'Avance

ADN

Période du 01/04/24 au 31/03/25
Edition du 30/06/25
Devise d'édition

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	56 718	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	56 718	

Analyse du résultat 2024-2025

Intitulé	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice	- 218 638,47€	€
Part du résultat sur gestion conventionnée		
Part du résultat sur gestion libre	- 218 638,47€	€

Les produits d'exploitation enregistrent la contribution solidaire des associations partenaires aux charges de fonctionnement et qui est facturée aux associations bénéficiaires des dons en nature, ainsi que les dons en numéraire reçus des entreprises et autres subventions reçues .

Les contributions et subventions financières sont enregistrées en produits de l'exercice dès leur encaissement, à l'exception de celles comptabilisées d'avance lorsque les montants reçus sont destinés au financement de charges ou supportées sur plusieurs exercices.

Transfert de Charges

Intitulé	Montant
Remboursement frais de transport	606 306€
Remboursement Formation	
Remboursement Exceptionnel	24 263€
TOTAL	630 569€

Les comptes de transfert de charges enregistrent les refacturations aux associations des frais de transport supportées pour le compte des associations partenaires.

Engagements Financiers

ADN

Période du 01/04/24 au 31/03/25
Edition du 30/06/25
Devise d'édition

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités Autres engagements donnés :	

TOTAL	
--------------	--

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties Autres engagements reçus : Dans le cadre du bail commercial La société générale se porte caution solidaire	

TOTAL	
--------------	--

Contribution Volontaire

ADN	N	N-1
Ressources :		
Bénévolat	137 511 €	137 511 €
Prestations en nature	91 456 €	35 057 €
Dons en nature	34 821 647 €	39 307 859 €
Total	35 050 614 €	39 480 427 €
Emplois :		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	34 821 647 €	39 307 859 €
Prestations	91 456 €	35 057 €
Personnel bénévole	137 511 €	137 511 €
Total	35 050 614 €	39 480 427 €

Chaque année, les contributions volontaires sont calculées de manière forfaitaire, représentant 1/3 du prix de vente. Cependant, en raison d'une nouvelle obligation déclarative énoncée dans le nouvel article 222 bis du Code général des impôts, les organismes concernés doivent désormais déclarer annuellement à l'administration fiscale le montant global des dons et versements reçus, ainsi que le nombre de documents délivrés pendant cette période ou cet exercice. Par conséquent, nous avons collecté les montants de valorisation des dons reçus, sauf pour les entreprises donatrices qui n'ont pas demandé de reçu fiscal et n'ont donc pas communiqué cette information. Cela a entraîné la coexistence de deux déclarations de valorisation de dons, ce qui complique l'analyse des dons reçus. C'est pourquoi nous avons décidé de continuer à valoriser les dons de manière forfaitaire.

Nous avons déclaré à l'administration fiscale le montant suivant 18 128 188 € de valorisation de dons reçus.

L'Agence du Don en Nature a modifié en 2024 sa date de clôture. Elle a par ailleurs investi dans un nouvel outil d'édition automatique des reçus fiscaux pour les entreprises donatrices. Ces changements n'ont pas encore été pris en compte par l'ensemble des mécènes de l'association et ont ralenti l'édition des reçus. Par ailleurs, un certain nombre de valorisations pour des dons effectués au 1er trimestre 2025 ne nous ont pas encore été transmises par les entreprises à la date de déclaration. Un rattrapage des reçus fiscaux non édités au 1er trimestre 2025 sera effectué sur la deuxième partie de l'année 2025

Donations

Dons en nature

La valeur marchande des marchandises reçues des donateurs est représentative de la valeur économique pour bénéficiaires et est déterminée de façon prudente à partir des prix de vente publics répertoriés dans les commerces de distribution à bas prix. Les stocks en attente de redistribution font l'objet d'un suivi régulier en inventaire permanent évalué à la valeur marchande déterminée comme précisé ci-avant.

Les dons en nature sont valorisés aux prix de ventes publics

Bénévolat et prestations en nature

Partenaires asso	Heure bénévolat	Nb bénévole	Fréquence/an		
Temps de trajet (2visites/mois)	2	29	30		1 740
Temps de visite (2visites/mois)	2	29	30		1 740
Compte rendu (2visites/mois)	1	29	30		870
Séminaire (4j/an)	7	29	5		1 015
Formation (1 journée)	7	29	1		203
Formation à distance (visio mensuelle)	1	29	10		290
Travail à domicile divers	1	29	56		1 624
Total					7 482
Gouvernance (CA + bureau)					
Réunion bureau (1réunion/mois sauf été)	2	10	12		240
Travail administratif (2h/semaine sur 45 semaines)	2	10	56		1 120
Total					1 360
Somme heure totale bénévolat					
					8 842
			Montant horaire 2023 (smic brut)	11,52	
			Taux horaire (base smic) + 20 %	15,552	137 510,78

Conformément au plan comptable des associations (CRCN°99-01 du 16/02/1999) et du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018,

TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANTS A VENDRE

Dons en nature	UTILISATION PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION				
	A nouveau (stock initial)	Utilisés	Sortis Vendus	Stockés	Solde (stock final)
	A	B	C	D	E = A - B - C + D
	10 472 049		23 782 098	24 349 598	11 039 549
TOTAUX	10 472 049		23 782 098	24 349 598	11 039 549

Le Compte Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

L'association a décidé, à partir de l'exercice 2021, de présenter volontairement un compte de résultat par origine et destination (CROD) et un compte d'emploi des ressources.

Les règles de gestion et d'établissement du CER sont décrites dans les paragraphes ci-après constituant l'annexe du CROD et du CER.

Définition des missions sociales

Conformément à ses statuts, l'association pour but :

- D'apporter un soutien matériel et moral aux personnes démunies en leur fournissant un accès à des produits et services de nécessité courante par le biais d'un réseau national d'associations caritatives.
- De favoriser la coopération entre les entreprises et les acteurs locaux de lutte contre l'exclusion ;
- De favoriser la prise de conscience par les entreprises et le grand public des problématiques d'accès aux produits et aux services pour les personnes en situation d'exclusion ;
- De créer, développer et gérer toute action permettant de contribuer à l'amélioration des conditions d'existence des familles et personnes vulnérables
- De créer, développer et gérer un réseau Européen d'associations permettant de relayer la mission sociale de l'association
- De promouvoir auprès des citoyens et des acteurs économiques les valeurs d'entraide et de solidarité
- De rechercher les ressources les plus adaptés aux besoins des personnes les plus démunies dans une démarche de développement durable
- Accompagner, réunir, former et impulser le tissu de partenaires autour de lieux fédérateurs

Ressources issues de la générosité du public et autres ressources

Les ressources financières issues de la générosité publique se composent de :

- Cotisations sans contrepartie.
- Dons, et mécénat : vente de dons en nature, dons manuels, et mécénats.
- Autres produits liés à la générosité du public : produits financiers et produits de cession des immobilisations issues de la générosité publique.

Les ressources hors générosité publique sont toutes les ressources de l'association à l'exclusion de celles issues de la générosité publique.

Elles se composent notamment à ce jour :

- De subventions publiques,
- De contributions financières sans contrepartie
- D'autres produits divers.

Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources

Les charges sont présentées par destination selon trois rubriques :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de fonds,
- Frais de fonctionnement.

Par principe, les coûts affectés aux missions sociales représentent l'ensemble des coûts directs et indirects qui disparaîtrait si la mission sociale n'était pas réalisée.

Les coûts directs sont affectables aux rubriques dès leur comptabilisation. Ils recouvrent :

Pour les missions sociales : coûts des dépenses directes des missions sociales,

Pour les frais de recherche de fonds : coûts directs des opérations d'appel à générosité et de recherche de fonds privés,

Pour les frais de fonctionnement : ensemble des autres coûts, hors coûts répartis.

Les coûts indirects sont composés des coûts complets de personnels répartis sur la base d'une clé calculée en fonction du poids de la masse salariale de chaque département sur la masse salariale totale.

Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public

Les ressources ont été affectée de la façon suivante aux emplois :

Sont consommés en priorité les subventions, les contributions financières et le mécénat (après prise en compte de l'impact des fonds dédiés). Ces ressources permettent de financer les missions sociales et les frais de fonctionnement à hauteur de 10 %.

Les autres produits non liés à la GP permettent de financer les missions sociales

Les dons manuels financent le solde des missions sociales, les frais d'appels de fonds, les frais de fonctionnement et les investissements.

Les immobilisations

Les immobilisations acquises sont prioritairement financées par les ressources issues de la générosité du public. Leur montant s'élève en 2024-2025 à -349 056 euros.

Présentation du compte de résultat par origine et par destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2024-2025

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du pulic	TOTAL	Dont générosité du pulic
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 499 992	3 499 992	3 949 329	3 949 329
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	3 123 429	3 123 429	3 730 328	3 730 328
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	325 814	325 814	204 457	204 457
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	50 749	50 749	14 544	14 544
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	940 772		1 403 089	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	336 000		458 333	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	604 772		944 756	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	268 260		1 858 325	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	246 694		456 961	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	819 601		113 151	
TOTAL	5 775 320	3 499 992	7 780 855	3 949 329
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	4 631 243	2 641 079	4 814 598	2 396 650
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	4 631 243	2 641 079	4 814 598	2 396 650
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	320 260	320 260	681 215	681 215
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	238 034	238 034	373 102	373 102
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	82 226	82 226	308 113	308 113
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	980 406	670 846	952 292	596 719
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	36 514	36 514	194 988	194 989
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	1 140		3 198	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	24 396		819 601	14 100
TOTAL	5 993 959	3 668 699	7 465 892	3 883 673
EXCEDENT OU DEFICIT	(218 638)	(168 707)	314 963	65 656

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION - SUITE

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du pulic	TOTAL	Dont générosité du pulic
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	35 050 614	35 050 614	39 480 427	39 480 427
Bénévolat	137 511	137 511	137 511	137 511
Prestations en nature	91 456	91 456	35 057	35 057
Dons en nature	34 821 647	34 821 647	39 307 859	39 307 859
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	35 050 614	35 050 614	39 480 427	39 480 427
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	35 050 614	35 050 614	39 480 427	
Réalisées en France	35 050 614	35 050 614	39 480 427	
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	35 050 614	35 050 614	39 480 427	

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOI PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	2 641 079	2 396 650	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 499 992	3 949 329
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	2 641 079	2 396 650	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	3 123 429	3 730 328
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	325 814	204 457
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	50 749	14 544
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	320 260	681 215			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	238 034	373 102			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	82 226	308 113			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	670 846	596 719			
TOTAL DES EMPLOIS	3 632 185	3 674 584	TOTAL DES RESSOURCES	3 499 992	3 949 329
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	36 514	194 989	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		14 100	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		65 656	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	168 707	
TOTAL	3 668 699	3 949 329	TOTAL	3 331 286	3 949 329
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	(168 707)	65 656
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(387 792)	90 432
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	(556 499)	156 088

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC - SUITE

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	35 050 614	39 480 427	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	35 050 614	39 480 427
Realisées en France	35 050 614	39 480 427	Bénévolat	137 511	137 511
Realisées à l'étranger			Prestations en nature	91 456	35 057
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	34 821 647	39 307 859
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	35 050 614	39 480 427	TOTAL	35 050 614	39 480 427

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	819 601	
(-) Utilisation	819 601	
(+) Report		14 100
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		14 100

TABLEAU DES EFFECTIFS :

Etat des effectifs moyens au 31 Mars 2025

Cadres : 16

Agents de maitrises : 7

Employés : 0

Apprentis : 2

Total des effectifs : 25